

Ambition scolaire et territoires

Jean-Luc Raynal

Dans nombre de territoires ruraux, 60% des départements sont ruraux, où l'école est souvent le seul ou le dernier service public, l'orientation des élèves concerne souvent peu les filières d'excellence. C'est une forme de déterminisme géographique qui est à l'œuvre et qui dessert le territoire. Car souvent ce qui freine en milieu rural, ce sont les projets scolaires modestes des élèves et des parents orientés vers des filières courtes, alors que paradoxalement leurs résultats sont excellents.

L'ambition scolaire, c'est l'assurance pour le jeune de disposer d'une qualification facteur d'insertion professionnelle, et pour le territoire l'assurance de disposer d'actifs qualifiés qui viendront enrichir et servir son développement. Cette ambition se développe à partir du projet de l'élève et se nourrit de son environnement.

Quels sont l'environnement, les atouts et les difficultés de l'école rurale, dans lequel se construit le projet scolaire de l'élève et son ambition ? Comment favoriser cette ambition scolaire en milieu rural ? Quelle proposition établir pour donner corps à cet objectif ?

1. Quel environnement proposé aux élèves ?

Les ressources humaines sont les premières richesses de l'école rurale. Par la qualité de leurs gestes professionnels, par leur inscription, leur disponibilité et leur proximité dans le territoire et auprès des usagers, les professeurs des écoles et du second degré sont les premiers atouts. En témoignent les résultats excellents des élèves, la pacification du climat scolaire, les liens solides entre les enseignants et les acteurs de territoire qui contribuent à construire une offre éducative de qualité.

Cet engagement professoral trouve un engagement très fort des élus à l'école en milieu rural qui assure un patrimoine scolaire de premier ordre. Car l'école est lieu de vie et de savoir, et son maintien conditionne souvent le devenir de la commune et l'école est la représentation de l'Etat. Investir dans l'éducation et dans l'école, c'est investir pour l'avenir du territoire. Les subventions de l'Etat, dotation territoriale d'équipement rural (DTER) et des collectivités territoriales viennent à l'appui des montages des dossiers, et tous ces efforts financiers permettent de proposer des équipements scolaires de grande qualité.

À l'engagement des élus et des professeurs, il y a lieu de relever l'adhésion forte des parents à l'école rurale, faite tout à la fois de respect et de confiance pour le corps enseignant. Les signes de cette adhésion sont nombreux : fort taux de participation aux élections de représentants de parents d'élèves, contribution bénévole importante à l'acte d'enseignement à titre d'intervenant extérieur, organisation des fêtes scolaires (souvent les parents sont élus et siègent au conseil d'école), attentes des enseignants prises en compte et relayées à la maison, absence de conflit enseignants/parents, climat scolaire pacifié.

À ces atouts, engagement des acteurs, adhésion des usagers du service public, il convient de rapporter les difficultés rencontrées par l'école rurale qui sont géographiques, démographiques, pédagogiques.

L'école rurale est inscrite très souvent dans un territoire isolé plus ou moins à l'écart des grands réseaux de transports et voies de communication. Elle est souvent le seul ou le dernier service public dans la commune. Conjointement à sa mission de transmission du savoir, elle exerce un rôle majeur d'aménagement du territoire assumé par les acteurs. Si des solutions diverses, regroupement pédagogique intercommunal dispersé ou concentré ont été réalisées, ce rôle d'aménageur mis en évidence par les acteurs du territoire peut entraver toute évolution du tissu scolaire et crispé toute évolution.

En tout état de cause, la géographie des écoles rurales n'est pas facteur de mobilité. Éloignée des centres-villes, des équipements scolaires du second degré (collège et lycée),

des équipements et pôles culturels, des activités économiques, elle ne nourrit pas l'ambition scolaire de l'élève. *Les territoires ruraux enclavés de plaine comme de montagne ont un défi d'accès aux infrastructures essentielles qu'il s'agisse des infrastructures routières ou ferroviaires comme des infrastructures du numérique, et ont à se battre face à la désertification des services publics* (conférence nationale des territoires 17 juillet 2017).

C'est dans ce contexte géographique que les communes rurales, face à la difficulté de réaliser les temps d'activités périscolaire, ont été nombreuses à se prononcer pour revenir à la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire 2017.

La décroissance de la démographie scolaire est aussi une réalité dans nombre de territoires ruraux. Elle est liée très directement au mouvement général d'augmentation de la population qui se concentre essentiellement dans les métropoles et grandes villes : 83% de la population française vit dans une grande aire urbaine (la dynamique des populations – juillet 2017 – commissariat général à l'égalité des territoires).

Difficultés d'accès des territoires, désertification des services publics, absence d'emplois à l'exception du secteur agricole, en dépit des efforts des acteurs le milieu rural n'est pas attractif et n'attire pas l'installation de jeunes ménages. C'est une démographie atone qui concerne le territoire.

Cette décroissance de la démographie induit une faiblesse des effectifs scolaires, une tension sur les taux d'encadrement des écoles et parfois collèges, *une fragilisation du tissu scolaire, particulièrement douloureuse et préjudiciable pour les communes, les citoyens et leurs élus, lorsqu'elle se traduit par des fermetures de classes et surtout d'écoles* (rapport M. Alain Duran sénateur - mise en oeuvre des conventions ruralité).

Les écoles à deux, voire trois classes sont très fragilisées. Il n'est pas rare de constater des écoles à deux classes avec 30 élèves, parfois moins. Leur durée de vie à terme est précaire. Dans ce cadre, les conventions ruralités proposées dans les départements ruraux sont intervenues pour permettre aux acteurs du territoire d'établir collégalement un diagnostic du réseau scolaire (démographie, offre éducative, résultats), et de proposer des évolutions dans un contexte pluriannuel dissocié de l'exercice annuel de la carte scolaire.

Cette diminution du nombre d'élèves trouve dans les classes des écoles rurales isolées une traduction pédagogique, l'isolement pédagogique de l'enseignant, et des élèves. Toutefois, le dispositif service civique mis en place dès septembre 2016 dans les écoles volontaires a contribué à renforcer très fortement les ressources humaines des petites écoles rurales (2 et 3 classes), tout en accompagnant l'insertion professionnelle des jeunes recrutés.

Mais le nombre d'élèves par niveau, CP, CM1, CM2... est parfois faible. Parfois il n'y a pas selon les années de niveau représenté, ou un seul ou deux élèves. Parfois aussi, il y a deux classes dans l'école rurale mais avec tous les niveaux, et un même enseignant peut gérer 20 élèves des TPS (-de 3 ans) au CP (4 niveaux), et l'autre professeur 27 élèves du CE1 au CM2...

Cette situation est facteur de coopération et de solidarité reconnu entre les élèves dans les écoles rurales. Mais elle ne favorise pas l'émulation des élèves d'un même niveau. Elle n'est pas facteur de mixité sociale lié au faible nombre d'enfants et de situations différentes. Elle ne prépare à la transition entre l'école et le collège. Elle n'encourage pas la mobilité et la constitution d'un projet scolaire soutenu caractérisé par l'ambition.

De très bons résultats sont toutefois obtenus en milieu rural. En fin de troisième, les taux de réussite au diplôme national de brevet (DNB) sont souvent excellents. Mais les taux d'orientation des élèves en seconde générale ou technologique sont faibles et sans rapport avec les résultats excellents des élèves. Car bien souvent, les projets des familles et des élèves sont modestes et dirigés vers des filières courtes. A terme, cette situation limite la qualification des jeunes. Elle limite aussi la richesse et le développement à venir du territoire. Elle conforte le cercle non vertueux d'absence d'attractivité du territoire.

2. Comment favoriser l'ambition scolaire sans attendre une future réorganisation du réseau scolaire ?

Proposition : développer la scolarisation des élèves de CM2 au collège. Cette opération s'inscrit dans la demande présidentielle *d'amplifier pour l'enseignement primaire les expérimentations locales très prometteuses autour d'internats* (conférence nationale des territoires du 17 juillet 2017).

En effet, le collège est un établissement public local d'enseignement, doté de la personnalité morale, d'un conseil d'administration et d'un budget. Il est par ses ressources, professeurs du second degré, vie scolaire, équipe éducative, et ses équipements, centre de documentation et d'information, gymnase, salle multimédias, salle de sciences... le lieu qui structure le territoire.

Les atouts sont réels : en se rendant au collège pour y suivre leur enseignement de CM2, les élèves des écoles rurales réalisent une première mobilité géographique et dans un environnement scolaire (plusieurs centaines d'élèves) sans rapport avec le groupe scolaire (quelques dizaines d'élèves) qui a été leur quotidien depuis plusieurs années.

L'intégration au collège est ainsi très largement favorisée, *alors qu'elle est actuellement délicate, difficile pour les élèves des écoles rurales et qu'elle constitue une rupture de rythme et d'environnement à laquelle il est plus compliqué de s'adapter* (rapport M. Alain Duran sénateur - mise en oeuvre des conventions ruralité).

Les élèves de CM2 ont accès aux équipements indiqués de l'établissement. Ils peuvent bénéficier de l'intervention de professeurs du second degré volontaires. A l'appui des acteurs du collège, chef d'établissement, conseiller principal d'éducation, conseiller d'orientation psychologue, professeurs..., il leur est explicité la scolarité spécifique du collège : le règlement intérieur ayant force juridique, l'emploi du temps, la pluralité de professeurs, le professeur principal, le conseil de classe, le conseil de la vie collégienne, le travail personnel, les disciplines et les attentes des professeurs, *ses enjeux futurs*, le Diplôme national du brevet, l'orientation en fin de 3^{ème}, la nécessité de préparer un projet scolaire.

Toutes informations qui constituent **des clefs pour les élèves de CM2 pour réussir leur transition, et intégrer les enjeux de la scolarisation au collège**. L'ambition scolaire est encouragée et aiguisée.

En terme de responsabilité et sécurité, il est établi que les élèves de CM2 peuvent rester au collège comme à l'école y compris durant la pause méridienne au collège. En effet, qu'ils soient dans un établissement du 1er ou du second degré, les élèves sont placés sous la surveillance de personnels du collège qui sont des membres de l'enseignement public. D'un point de vue institutionnel, il y a lieu d'engager une présentation de l'opération en conseil d'école des groupes scolaires concernés et au conseil d'administration du collège. Il s'agit d'informer les acteurs et la communauté éducative de l'opération, et d'obtenir l'accord des instances de concertation et de décision.

La réalisation de l'opération pour les élèves requiert leur déplacement de leur commune de résidence au collège. C'est sans doute le seul financement (communal) qui est requis pour conduire cette opération. Il est relevé que la collectivité départementale organise déjà un transport scolaire pour les élèves qui se rendent au collège, et dans lequel il y a lieu de s'inscrire pour cette opération.

La modalité de cette scolarisation des CM2 au collège peut varier et **il n'y a pas de modèle unique** : d'un stage de plusieurs semaines, d'un trimestre, un jour par semaine durant un trimestre, d'une intégration de 6 mois..., **la réponse est avant tout de territoire**, et dépend des configurations locales et des acteurs qui s'emparent et construisent en la matière. Quelles que soient les formes empruntées, l'enjeu est de permettre aux élèves de CM2 d'intégrer dès cette année le collège, pour leur proposer un nouveau cadre scolaire élargi et enrichi et gagner en ouverture et en ambition scolaire.

Aucune dépense n'est requise, il y a seulement une optimisation de l'espace du collège. Aucun obstacle juridique ne se dresse pour réaliser cette opération : les élèves peuvent rester au collège comme à l'école y compris pendant la pause méridienne car ils

sont placés sous la surveillance de personnels qui sont des membres de l'enseignement public.

Aucun obstacle administratif n'est présent pour ne pas conduire l'opération. Aucun texte n'est édicté qui viendrait limiter la volonté des acteurs de construire en la matière. L'expérimentation inscrite lors de la conférence nationale des territoires du 17 juillet 2017 est pleinement effective.

Il y a seulement la consultation des instances conseil d'administration et conseil d'école pour informer la communauté éducative. En milieu rural, l'adhésion des acteurs au territoire est forte, et leur concours à cette opération est certain.

Au niveau du territoire pour conduire cette opération, un groupe de pilotage réunissant élus et acteurs éducatifs est nécessaire pour organiser cette mobilité et le bon niveau pour élaborer cette offre éducative peut-être intercommunal ou communal, selon les circonstances.

Au niveau départemental, la convention ruralité comme cadre de partenariat et de dialogue entre l'Etat et les territoires portant diagnostic et construction de l'offre éducative 1^{er} et 2^e degrés doit ainsi intégrer un volet ambition scolaire : quel est l'état scolaire des jeunes du territoire ? Quel est leur orientation et leur devenir scolaires et quelle est son évolution ? Comment l'enrichir ? Quelles dispositions prendre ? La convention ruralité qui réunit les acteurs est l'outil premier pour porter les intérêts éducatifs du territoire.

Ceux qui sont éloignés du collège et qui n'ont pas les codes scolaires par leur inscription dans un environnement rural isolé (et dans les quartiers de la politique de la ville) pour construire un projet scolaire ambitieux, sont les destinataires de cette opération. Peu coûteuse mais modifiant de façon substantielle l'environnement des élèves des écoles rurales, cette opération sert le territoire, son attractivité, sa future richesse (la qualification de ses actifs), son développement. Servir le territoire et son attractivité pour garantir sa démographie et son développement par la formation des jeunes est aujourd'hui très largement fondé sur une offre scolaire dynamique et audacieuse. En la matière, la scolarisation des CM2 au collège, qui participe de l'ardente obligation de permettre à tout jeune de réussir dans la République, est une chance pour les territoires.

Jean-Luc Raynal
Inspecteur Éducation nationale